

567

— 4 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi de M. Victor LOURTIES, ayant pour objet de modifier et compléter la loi du 1^{er} avril 1898, sur les Sociétés de secours mutuels. (N^{os} 162 et 162 (annexe), et 296, année 1907.)

(Nommée le 12 novembre 1907.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : ~~Georges LE CHEVALIER~~ *Leur. Michel*
2^e — BEAUPIN.
3^e — FORTIER.
4^e — AUDIFFRED. *Vice Président*
5^e — LOURTIES.
6^e — BONNEFILLE. *Ferdinand Dreyfus*
7^e — ERMANT. *Secrétaire*
8^e — CUVINOT. *Président*
9^e — THULLIER. *Léon Monnier*



14 NOVEMBRE 1907

La Commission désigne comme présidents : M. Curioni -
X. Curioni M. Andryso -
Secrétaire M. Eiman -

Un échange d'observations s'engage entre les membres de la Commission.

La prochaine séance est fixée au mardi 26 sous une arandiscane

Le Secrétaire,

Eiman

Le Président,

Curioni

Séance du mardi 26 Novembre 1907

La commission se réunit à 2 heures. Après un échange de vues entre ses membres, la commission décide de surseoir à l'examen de la proposition de loi pour attendre la communication qui doit être faite demain par le Gouvernement à la Com^{on} des retraites ouvrières. Le président convoquera ensuite la Com^{on} des sociétés de secours mutuels et lui proposera les résolutions que comportera la situation et, notamment celle qui pourra consister dans l'audition préalable du ministre.

Le président

Curioni

Le secrétaire

Eiman

Seance du Mars 1908

Présidence de M. Curinot
 Secrétaire M. Beaupin
 Étaients présents MM. Audiffred, Fortier
 Curinot, Lourties & Beaupin

M. Lourties expose les modifications qui ont été apportées
 au projet primitif, et demande à la commission
 d'approuver son rapport.

M. Le Président en ce qui concerne les futures sociétés de
 secours mutuels de l'armée & de la Marine propose
 une rédaction ^{nouvelle} ~~sur~~ qui est approuvée par M.
 le rapporteur. La commission à l'unanimité
 approuve cette disposition.

Le Président

Le Secrétaire

Beaupin

Seance du 23 Mars 1911.

Président: M. Curinot

Secrétaire M. Ferdinand Greffe

Objet: M. de Michels, Louis, Louis, Ferdinand Greffe
 M. Michels de lire des détails sur l'article 22 de la
 loi ayant pour objet de compléter la loi du 17 Mars
 1898. Sur la proposition de M. Michels ~~vote~~ par la
 Chambre des députés, après que sur la proposition votée
 par la Chambre ^{le 24 Mars 1911} dans la loi de finances, après
 discussion par le Sénat et renvoyé à la commission.

Il conduit à l'adoption du texte proposé par le
Comité Supérieur des Sociétés de Secours Mutuels et
inséré dans la proposition.

Le texte est adopté.

M. Warthes est nommé rapporteur

Le Président:

Le Secrétaire:

Ferdinand Bruffes

Curry

Séance du 30 mai 1912

Président M. Currier

Secrétaire M. Monnier

Néanmoins présents M.:

M. Doffner, Fortier, Carrière, Monnier

Proposition de loi relative ~~aux sociétés~~
à l'emploi des fonds libres des sociétés de
secours mutuels

La commission décide à l'unanimité
des membres présents d'accepter le texte ci-
après:

maintenir les paragraphes I. et II. et
rédiger comme il suit le paragraphe III.

III. L'obligation de sociétés d'habitation à
bon marché ou de jardins ouvriers conformément
à la loi précitée:

paragraphe IV: L'article 8 de la loi du 1^{er} avril 1898
est modifié ainsi qu'il suit:

il peut être établi entre les sociétés de secours
mutuels en consentant d'ailleurs à chacune
d'elles sont autorisées des unions ayant
pour objet les placements prévus par
le 2^e paragraphe qui précède.

Monnier

Curry

Séance Du 18 Mars 1914
Présidence de M^r Curisot

M Loubet lit son rapport sur l'incompatibilité à établir entre les fonctions de membres du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels et celle de Directeur d'une société c'est à dire des avantages particuliers non au profit d'une catégorie de ses membres.

Ce rapport est adopté à l'unanimité

Le Président
Curisot

Le Secrétaire
H. Sturffler

Séance du 28 avril 1914

Présidence de M^r Curisot

Nomination d'un membre de la Commission chargée d'examiner le projet de loi portant prorogation des pouvoirs des membres du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels
M^r Loubet est désigné comme rapporteur

Le Président
Curisot

Le Secrétaire
J. Loubet